



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 38, QUAI DE LA RUELLE SECTION AM NUMÉROS 203 ET 204

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété de Mme Mauricette PORTIER sise 20, rue de Bretagne cadastrée section A N n° 60 à Pont-Audemer,

**Vu** l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A M n° 203 et 204 bordant le Quai de la Ruelle (V.C. n° 516).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 8 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

